



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 29 mars 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **24**

Date de la convocation :
23 mars 2023

Délibération n° DCM23-03-29P8

**Administration générale – Création d'un centre
médico scolaire**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Pas-sieux et Mme Claudine Soulairac, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Michelle Guibal, Mme Catherine Klein, M. Stéphane Garcia, M. Patrick Javourey, Mme Paquita Mé-diani, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, Laurent Dô et M. Michel Vullierme

Procurations :

Mme Michelle Guibal à Mme Véronique Delorme

M. Laurent Dô à M. Michaël Deltour

Mme Catherine Klein, à Mme Elisabeth Blanquet

M. Michel Vullierme à Mme Claudine Soulairac

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Rapporteur : Mme Hélène Cinési

La santé et le bien-être des enfants sont des éléments essentiels de leur épanouissement à l'école.

La Municipalité envisage de réaliser un centre médico scolaire pour accueillir les services de santé et de prévention destinés aux enfants scolarisés dans la Commune.

Le programme consiste à rénover un bâtiment situé à proximité des écoles Vilar, Rostand et Prévert.

Seront ainsi aménagés des locaux comprenant une entrée avec salle d'attente, un secrétariat, deux bureaux, une salle de réunion et un espace d'archivage.

Le projet permettra d'améliorer sensiblement les performances énergétiques du bâti existant grâce au renouvellement intégral des menuiseries et à l'isolation des murs périphériques par l'extérieur.

Les éclairages seront remplacés par des systèmes à LED et une pompe à chaleur sera installée pour le chauffage et le rafraîchissement.

Les travaux projetés permettront de réduire la consommation d'énergie d'au moins 50 %, pour un cout global évalué à 261 000 € HT soit 313 200 € TTC.

Cette opération est susceptible de bénéficier de subventions, notamment dans le cadre des différents programmes de soutien proposés par l'Etat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération de la création d'un centre médico scolaire dont le cout est évalué à 261 000 € HT soit 313 200 € TTC,
- de dire que les subventions les plus larges possible seront recherchées pour la réalisation de ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération, notamment les demandes de subventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimée, avec 23 voix POUR et une ABSTENTION (Mme Marie Passieux),

APPROUVE l'opération de la création d'un centre médico scolaire dont le cout est évalué à 261 000 € HT soit 313 200 € TTC,

DIT que les subventions les plus larges possible seront recherchées pour la réalisation de ce projet,
AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération, notamment les demandes de subventions correspondantes.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE

